RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABC ETANCHEITE
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : [redacted]
834 363 475 RCS BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 18 novembre,
A 10 heures,

Monsieur Mustafa DEMIRAGAC, demeurant [redacted]

Associé Unique de la société ABC ETANCHEITE,

A pris les décisions suivantes relatives :
- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Mustafa DEMIRAGAC, Associé Unique, décide de transférer le siège social du [redacted] au [redacted] à compter du 18/11/2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 15 avenue de la Gardette 33310 LORMONT".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Mustafa DEMIRAGAC

